Image not found or type unknown

Double carte séjour (espagnol français)

Par **Abitman kamal**, le **13/10/2016** à **22:58**

Bonjour
Jai double carte séjour espagnol , français,
Je veux savoir c'est je fai une demande pour la nationalité en france ca pose un problème ?
Et ce que faut que je le déclare le temps de faire la demande (carte séjour de espane)?
Merci crdlm

Par **youris**, le **13/10/2016** à **23:17**

bonjour,
dès l'instant ou vous remplissez les conditions exigées pour obtenir votre naturalisation, je ne vois pas de problème.
Vous devez justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précèdent le dépôt de votre demande, c'est à dire avoir le centre de vos intérêts matériels et de vos liens familiaux.
vous devez prouver la régularité de votre séjour avec votre carte de séjour française.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés